



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 21 avril 2022, par sa résolution 22-04-094, le règlement n° 306-22 concernant l'établissement du Comité aviseur d'Accès Entreprises Québec (AEQ).

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur du service de la Gestion du territoire et des programmes de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 – poste 2250 ou via l'adresse courriel bqauthier@mrcdescollines.com.

Avis public donné le 28 avril 2022 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier